

Les violences intrafamiliales, C'EST QUOI ?

On parle de violences intrafamiliales quand une personne est victime de violences au sein de sa propre famille. Cela peut venir d'un parent, d'un beau-parent, d'un frère, d'une sœur ou d'un autre membre de la famille.

La violence peut prendre plusieurs formes :

- Physique : coups, gifles, secousses, blessures...
- Verbale : insultes, menaces, cris...
- Psychologique : humiliation, dévalorisation, chantage, isolement...
- Sexuelle : gestes déplacés, attouchements...
- Négligence : absence de soin, de protection, de nourriture...
- Indirecte : être témoin de violences entre adultes.

**Toutes les formes de violences sont interdites, même si elles sont "rares" ou "pas si graves", même si elles ne se voient pas, même si "ça reste en famille".
Il existe des lois pour te protéger et garantir ta sécurité.**

Ce que dit la loi : TES DROITS

En France, la loi te protège, même chez toi. Tu as le droit d'être respecté, le droit d'être protégé, le droit d'être écouté. Tu as aussi le droit de dire non à ce qui te fait du mal. Et au-delà de la violence, tu as le droit d'aller à l'école, le droit d'apprendre, le droit d'être soigné si tu es malade ou blessé.

Tu as également le droit de parler, même si tu n'es pas sûr.



Tu as le droit de parler ! À QUI ?

Tu peux te confier à un professeur, un médecin, l'infirmière de ton établissement, un adulte de confiance ou un ami.

Il existe des personnes formées pour t'écouter, te croire et t'aider.

DES NUMÉROS À CONNAITRE

Confidentiels et gratuits

119 - Allô Enfance en Danger

17 ou **112** - Police en cas de danger immédiat

18 - Pompiers en cas de blessure

15 - SAMU en cas d'urgence médicale



Maison des adolescents

MAISON DES
ADOLESCENTS
DE CÔTE-D'OR
ET DE LEURS PARENTS

Besoin de parler ? La Maison des adolescents accueille les jeunes confrontés à des difficultés, qu'elles soient familiales, personnelles ou scolaires. Sur place, un professionnel est disponible pour t'écouter, te soutenir et si nécessaire, t'orienter vers des services adaptés.

Les entretiens sont gratuits, confidentiels, sans besoin d'autorisation parentale et peuvent se faire seul ou accompagné.

Accueil, avec ou sans rendez-vous, à Dijon ou dans l'une de leurs permanences en Côte d'Or

<https://maisondesadolescents21.fr>

03 80 44 10 10

mdap21@chlcdijon.fr

19 Rue Bannelier, 21000 DIJON